

Est-ce que supprimer les hadiths et se contenter du coran ne ? transformeront pas la division entre les musulmans en unité

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



Récemment, un groupe qui ne se considère pas comme Wahhabite mais qui développe des croyances proches du Wahhabisme et qui a des sites internet et des web log pense que la source des divisions entre les musulmans est originaire de l'admission des hadiths, de la science de l'étude des hadiths (rijal). Car selon eux, c'est en exploitant ces hadiths que les chiites et les sunnites présentent différentes dispositions de lois. La solution consiste à se contenter et se suffire du coran et supprimer les hadiths et la sunna dans la législation islamique, et se soumettre au prophète (ç) ne sera que dans les limites de ce que le coran rend obligatoire. Et en ce qui concerne le reste des propos du prophète (ç), on va les considérer comme des conseils qui n'ont aucun aspect obligatoire. 1- Quelle est la meilleure des réponses intérieure et extérieure à la religion qu'on peut leur donner ? 2 – Connait-on ce groupe ? Ont-ils un nom et une identité

Résumé de la réponse

La question de la suppression des hadiths, de la sunna et de se contenter uniquement du coran remonte à peu près aux premiers temps de l'islam. En effet, selon les sources sunnites et chiites, à la fin de la vie du prophète (ç) lorsqu'il voulait une plume, de l'encre et du papier pour écrire des recommandations qui devaient être utiles à la communauté islamique jusqu'à la fin du temps, le deuxième calife est malheureusement intervenu et s'est opposé au prophète (ç) en disant : « Le livre de Dieu, (le coran) nous suffit (nous n'avons pas besoin de la sunna du

prophète) ». Nul ne peut s'imaginer que nous n'avons pas besoin de la sunna du prophète (ç). Est-ce que toutes les dispositions de la prière, du jeun de la zakat, du Hajj... sont détaillées dans le coran ? Dieu dit dans le coran : « Ce que le prophète vous donne, prenez-le (et appliquez -le) et ce qu'il vous interdit, ne faites-le pas. Et évitez de vous opposer à Dieu car il [est sévère en châtiment »[i]

Il est clair et net que les ordres et les interdictions du prophète Mohammad (ç) constituent la sunna que Dieu nous ordonne de suivre. Ahmad ibn Hanbal qui est un des imams des 4 écoles sunnites dit dans son Mousnad : « Le messager de Dieu a dit : je laisse parmi vous deux grandes valeurs, l'une est plus grande et plus importante que l'autre. Le livre de Dieu c'est le lien de connexion entre le ciel et la terre et ma descendance mes Ahl-ul-bayt, ces deux ne se sépareront jamais jusqu'à ce qu'ils me rejoignent à la fontaine du Kawsar. Si vous remarquez bien, dans ce hadith du prophète (ç), les Ahl-ul-bayt (as) sont placés très à côté du coran c'est-à-dire de la même manière que les musulmans sont tenus de tirer les choses du coran, ils sont également tenus lorsqu'il le faut de se référer aux Ahl-ul-bayt (as) car les deux se complètent et prendre l'un et laisser l'autre ne donne pas

i] - Sourate Ashr: 7]

Réponse détaillée

Ceci n'est pas un problème nouveau qui se pose à notre car il remonte aux premiers temps de l'islam. Cette question n'a ne date pas uniquement seulement de la période après la mort du prophète car c'est même posée alors qu'il était encore en vie. Raison pour laquelle nous devons remonter à la source pour expliquer comment le problème à commencé avant de procéder au développement et à la réponse à votre question

La question de suffire du coran et d'annuler la sunna est une question qui remonte pratiquement au début de l'islam. Car à la fin de la vie du prophète (ç). En effet, lorsque ce dernier avait demandé une plume, le l'encre et du papier pour écrire quelque chose qui orientera la communauté et lui évitera l'égarement, le deuxième calife Oumar ibn Khatab est malheureusement intervenu et s'est opposé à l'ordre du prophète (ç) en disant : « Le livre de Dieu nous suffit (nous n'avons pas besoin de la sunna du prophète) » pour confirmer ce propos que nous avons évoqué, nous allons nous baser sur les plus importants ouvrages de références sunnites. Il est mentionné dans Sahih Boukhary, Sahih Mouslim, Mousnad Ahmed et... : « Ibrahim ibn rapporte d'Hicham ibn Mahmar qui rapporte d'Abdoullah ibn Mohammad qui rapporte d'Abdou Razak qui rapporte de Mahmar qui rapporte de Zouhri qui rapporte d'Obeydoullah ibn Abdoullah qui rapporte que ibn Abbas a dit : « A la fin de la vie du prophète, un certain nombre de compagnons parmi lesquels Oumar ibn Khatab était venu voir le prophète et celui-ci (le prophète) dit : « Venez près de moi pour que je vous écrive quelque chose qui empêchera de vous égarer après moi. Oumar dit : Ô la douleur commence déjà à prendre le dessus sur le prophète, nous avons le coran avec nous, le coran nous suffit.[1] C'est alors qu'une discussion fut engagée entre les gens qui étaient présents près du prophète. Certains dirent : ce que le prophète a dit est vrai allons près de lui pour qu'il nous écrive quelque chose qui nous empêchera de nous égarer. Un autre groupe soutint plutôt les propos d'Oumar et comme ces gens commençaient déjà à hausser le ton, le prophète intervint et dit : « [levez vous près de moi et sortez car il n'est pas digne de soulever la voix ici. »][2]

Obeydoullah dit : « Abdoullah ibn Abbas dit : « Les malheurs ont commencé le jour où quelqu'un s'est interposé entre le prophète et son désir de vouloir écrire quelque chose ». [3] Ici, en donnant la réponse à la question que vous avez posée, l'attitude d'Oumar trouvera également sa réponse. Nous allons donner la réponse intérieure et extérieure à la religion telle : que celui qui a posé la question le veut

Admettons que ces propos soit vrais et que tous les musulmans s'accordent dessus et l'acceptent. Est-ce que nous n'avons pas besoin de la sunna du prophète ? Est-ce que dans ce cas tout le monde comprendra le coran de la même manière sans qu'il n'y ait de divergence ? bien que les réponses à ces questions sont claires et évidentes et chacun au fin fond de soi .peut y apporter une réponse nous allons de toutes les manières répondre

Le fait que quelque chose se produise est le meilleur argument pour prouver que c'est possible .et ça peut arriver

a – Nous voyons que tous les musulmans sunnites comme chiites ne partagent pas la même compréhension et appréhension des versets coraniques. C'est très rare qu'on trouve une question sur les fondements ou les branches de la religion sur laquelle les commentateurs du [coran et les savants musulmans s'accordent tous.[4

b –? Est que toutes les dispositions pratiques relatives à la prière, au jeun, la zakat, le hajj sont ? expliquer explicitement dans le coran

c – si nous acceptons cette déclaration selon laquelle il faut se contenter du coran, que dira t-on alors de cette multitude de tous ces livres de hadiths sunnites (qui sont des textes autres que le coran). Tels que les six ouvrages de bases de hadiths sunnites (Sahih Boukhary, Sahih Mouslim, Sunnan Abi Daoud, Sunnan Tirmizi, Sunnan Nass'a'i et Sunna ibn Majei) et des ? centaines voire des milliers de livres écrits sur les hadiths

Aujourd'hui, toutes les confessions, les tendances et les écoles juridiques et théologiques s'accordent sur le fait que nous ne pouvons pas nous passer du hadith. On ne peut trouver

aucun jurisconsulte, aucun théologien, aucun penseur qui estime que les musulmans dans [leurs croyances et dans leurs pratiques n'ont pas besoin de hadiths].[5]

Le coran

Dieu dit dans le coran : « Prenez ce que le prophète vous donne (et appliqué le) et éloignez vous de ce qu'il vous interdit et de vous opposer à Dieu car son châtiment est particulièrement sévère ».[6] Bien que ce verset soit descendu par rapport à l'évènement du butin de Bani Nadir le contenu présente une déclaration générale qui s'applique dans tous les domaines et tous les programmes de la vie d'un musulman.[7] C'est un argument irréfutable sur l'importance de la sunna du prophète (ç).[8] Selon ce principe, tous les musulmans sont tenus d'écouter les ordonnances et les interdictions du prophète (ç) et à y obéir que ce soit dans le domaine du gouvernement islamique que ce soit sur l'économie, l'adoration et autres. On remarque plus particulièrement comment Dieu est menaçant vis-à-vis de ceux qui s'opposent aux ordres et [aux interdits du prophète (ç)].[9]

Bref en d'autres termes, il est clair que les ordres et les interdits ne sont rien d'autres que sa sunna c'est-à-dire sa traduction que Dieu nous ordonne de suivre. On peut se poser la question suivante ici comment Dieu nous ordonne à tout le monde sans exception d'accepter tous ce que le prophète (ç) dit sans poser de question, mais comme nous savons que le prophète (ç) est infaillible et que cela ne concerne que lui et ses successeurs, la réponse à cette question apparait encore plus clairement. Il faut surtout retenir que beaucoup de hadiths[10] font allusion à cette question. En effet, si Dieu a donné un si large prérogative au prophète (ç) c'est par ce qu'il a déjà soumis à toutes les épreuves et qu'il est doué d'un [comportement irréprochable. C'est pour cette raison que Dieu lui a donné ce pouvoir.[11]

d- Le hadith

il existe plusieurs hadiths dans les sources de références chiites et sunnites confirmant l'importance de la sunna. Ces hadiths nous dirigent vers la sunna et nous exhortent à nous y accrocher. Nous avons entre autres de hadiths, le hadith de Thaqaleyn qu'on trouve tellement rapportés dans les ouvrages de base de second degré de base de références de deux confessions religieuses

Ahmad ibn Hanbal l'un des imams des 4 écoles juridiques écrit dans son Mousnad : « Aswat ibn Ahmeir dit : « Abou israil c'est-à-dire Ismaël ibn Is'haq Malahi rapporte d'Abou Saïd qui rapporte du prophète qui dit : « Je vous parmi vous deux choses de grandes valeurs. L'une est plus grande que l'autre, Il s'agit du livre de Dieu qui est le lien de connexion entre le ciel et la terre et (la deuxième ma descendance les gens de ma famille) ces deux ne se sépareront [jamais jusqu'à ce qu'il me rejoigne à la fontaine du Kawsar »[12]

On remarque dans ce hadith du prophète (ç) que les Ahl-ul-bayt (as) constituent un autre côté de la balance à côté du coran c'est-à-dire de la même manière que les musulmans sont tenus de se référer au coran, ils sont également tenus de se référer aux Ahl-ul-bayt (as) car les deux se complètement parce qu'ils vont de pair

Premièrement il est impossible d'être musulman et appliquer les dispositions de la loi islamique sans passer par les hadiths. Deuxièmement en admettant que cela soit possible, cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus des divergences entre les musulmans, car plus s'il n'y a pas trop de divergences, sûrement il n'y en n'aura pas moins

: REFERENCE

.Cela apparait également dans le hadith d'ibn Oumar, Nahjul hak, page 333 - [1]

Sahih Boukhary, vol 17, page 417, hadith 5237; Sahih Mouslim, vol8, page 414;Mousnad - [2]
.Ahmed, vol 6, page 368 et 478, le site islamique www-al.islam.com

Nahjul Hak, wouol kashful sidq, Hilli, page 333, Mo'assassa al hijra, Qom, 1407 hégires - [3]
.lunaires

.Consultez les ouvrages de tafsir sunnites - [4]

Quand on parle de consensus ici, il ne s'agit pas du consensus dans l'intérêt de la - [5]
.jurisprudence mais du consensus dans lequel il n'y a aucune divergence

Sourate Hajar : 7 - [6]

.Al Mawrid lâ youhasissoul warid - [7]

Mafatih ul Geib, Abou Abdoullah Mohammad ibn Oumar, Fahoudine Razi, vol 29, page - [8]
507, les éditions Darul Ihya il touras al arabi, Beyrouth, 3ème édition 1420 hégires lunaires -
Al Ajwad ; Tafsir Mizane, Mohammad Hossein Tabataba'i, traduction de Mousawi Hamdani,
Mohammad Baqir, vol 19, page 353, les éditions Islamiques jamiatoul Moudarissine du
.séminaire de Qom 5ème 1374 hégires solaires

Tafsir Nemouneh, Nasir Makarem Shirazi, vol 23, page 507 et 508, les éditions Darul - [9]
.Koutoub ul islamiyya, Téhéran, 1ère édition 1374 hégires solaires

Il existe plusieurs hadiths dans lesquels ce sujet est évoqué et pour en savoir plus, vous - [10]
.pouvez consulter le volume 5 de Tafsir de Nourou Thaqaleyn, page 279 à 283

.Tafsir Nemouneh, Nasir Makarem Shirazi, vol 23, page 519 et 510 - [11]

.Mousnad Ahmed, vol 22, page 226, 252 et 324 ; vol 39, page 308 - [12]